



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la directrice générale qu'une séance extraordinaire se tiendra le 19 décembre 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 125, 12^e Rue à Ferme-Neuve et au cours de laquelle le budget pour l'année 2023 ainsi que le programme triennal des immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 seront adoptés

Lors de cette séance, les délibérations et la période de questions porteront exclusivement sur le budget ou le programme triennal des immobilisations conformément aux exigences de l'article 956 du Code municipal.

DONNÉ À FERME-NEUVE, ce 1^e jour de décembre 2022.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public aux endroits prévus par le conseil municipal, le 1^e jour du mois de décembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 1^e jour de décembre 2022.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière